

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1726
30 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 JANVIER 2004, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LE TEXTE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE, QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement, ainsi que le texte d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

I. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement:

- 58/35 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 58/36 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 2, 5, 6 et 8)
- 58/38 Désarmement régional (par. 1)
- 58/39 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 58/40 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5)
- 58/51 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: un nouvel ordre du jour (par. 12, 13 et 14)
- 58/56 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 18 et 19)
- 58/57 Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1 et 2)
- 58/59 Vers l'élimination totale des armes nucléaires (par. 3 b), 3 c))
- 58/64 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 58/66 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5 et 7)
- 58/67 Rapport de la Commission du désarmement (par. 2)

II. Autres résolutions et décisions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- 58/28 Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- 58/29 Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
- 58/30 Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)
- 58/31 Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
- 58/32 Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale
- 58/33 Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- 58/34 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
- 58/37 Missiles
- 58/41 Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission
- 58/42 Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
- 58/43 Mesures de confiance dans le cadre régional et sous-régional
- 58/44 Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
- 58/45 Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
- 58/46 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*
- 58/47 Réduction du danger nucléaire
- 58/48 Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
- 58/49 Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes
- 58/50 Réduction des armements nucléaires non stratégiques

- 58/52 Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- 58/53 Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- 58/54 Transparence dans le domaine des armements
- 58/55 Promotion au niveau régional, dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
- 58/58 Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères
- 58/60 Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 58/61 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
- 58/62 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
- 58/63 Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
- 58/65 Mesures de confiance à l'échelon régional: activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 58/68 Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
- 58/69 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
- 58/70 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 58/71 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- 58/72 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
- 58/241 Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

III. Décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale adoptées à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale*

- 58/515 La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification
- 58/516 Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 58/517 Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire
- 58/518 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
- 58/519 Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
- 58/520 Relation entre le désarmement et le développement
- 58/521 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Tous les documents et comptes rendus de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

* Ces décisions seront publiées ultérieurement sous la forme d'un additif au présent document.